

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Monsieur Yves CHAMBOST, s'est réuni sous sa présidence, à la salle des fêtes communale, 55, rue des Ecoles.

Date de convocation : 18 janvier 2021 - Date d'affichage : 18 janvier 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : *Monsieur Yves CHAMBOST, Maire, Mesdames et Messieurs Christiane SEGUIN, Pascal MARTIN, Myriam JEUNE, Stéphane DORÉ, Adjoint, Monsieur Robert MAILLET, Mesdames Mireille FOURNEL, Anne-Marie PIAT, Cosette GOUBY, Monsieur Pascal VALORGE, Madame Chantal LÉPINE.*

EXCUSES : *Madame Mireille FERNANDES, Monsieur Alexandre FEVE, Madame Martine DESNOYER.*

ABSENT : *Monsieur Thierry LAFOND.*

Madame Myriam JEUNE est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des différentes délégations de pouvoir qui lui ont été données :

ainsi, depuis le 8 décembre dernier :

- deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues en mairie au titre du Droit de Préemption Urbain, et ont fait l'objet d'une renonciation par Mr le Maire.

DCM N°2021/001 - EMPLOI AIDÉ D'AGENT TECHNIQUE : renouvellement de 12 mois du "Contrat Unique d'Insertion"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été créé un emploi d'agent technique sous "contrat unique d'insertion", à raison de 35 heures hebdomadaires, sur une période d'une année à compter du 1er février 2020, pour compléter l'équipe technique du service voirie.

Ce contrat, qui se termine le 31 janvier 2021, peut être renouvelé pour une période de 12 mois, avec une aide de l'Etat à hauteur de 45% du SMIC brut sur 26 heures hebdomadaires. La demande d'aide correspondante a été signée le 19 janvier 2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler pour 12 mois le "contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi" signé avec Monsieur Naïm CHATTI - soit du 1er février 2021 au 31 janvier 2022 - et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021 de la Commune (imputation sur le compte 64168).

DCM N°2021/002 - GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE/GAZ : renouvellement des marchés - énergie verte

Monsieur le Maire rappelle que :

Le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part ;

la commune de OUCHES a adhéré, par délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014, au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire et participe aux marchés d'achat groupés de gaz et d'électricité qui se terminent respectivement les 30/06/2021 et 31/12/2021.

Monsieur le Maire indique alors que le SIEL TE Loire doit renouveler ces marchés pour une période de trois ans :

Gaz : du 01/07/2021 au 30/06/2024 - Electricité : du 01/01/2022 au 31/12/2024. L'intégration d'une part d'énergie verte sera prévue dans les cahiers des charges.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT les besoins de la commune pour l'achat d'énergies,

CONSIDERANT la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte, et d'inscrire ainsi la commune dans une démarche éco-citoyenne,

DECIDE :

- d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupés d'électricité et gaz pour la période du 1^{er}/07/2021 au 31/12/2024, coordonnés par le SIEL TE Loire à hauteur de :

50% pour l'électricité des différents points de livraison déjà identifiés (mairie, groupe scolaire, local de voirie, vestiaires du foot)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir relative à ce dossier.

DCM N°2021/003 - INDEMNITÉS DES ÉLUS : modification de la périodicité de versement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2020/020 du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction des élus et indiqué que ces indemnités seraient payées trimestriellement.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de modifier cette périodicité de versement à compter du 1er avril 2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à compter du 1er avril 2021, les indemnités de fonction de Monsieur le Maire et de ses quatre adjoints leur seront versées mensuellement.

INFORMATIONS DIVERSES :

* Compte-rendu des décisions et projets de Roannais Agglomération :

- inclusion numérique : l'inclusion numérique est un processus réunissant un ensemble d'offres, de services et d'actions, qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, principalement la téléphonie et internet (40% de la population française en difficulté numérique ou "illectronisme"). Des plans d'action devraient être ainsi mis en place pour les habitants de Roannais Agglomération afin de leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront d'utiliser ces outils pour leur insertion sociale et économique.

- élaboration d'un pacte de gouvernance : Eric Martin, Maire de Pouilly-les-Nonains et vice-président de Roannais Agglomération, est responsable de cette mission. Le rôle d'un pacte de gouvernance est de clarifier le fonctionnement de la structure pour chaque élu du Conseil Communautaire, d'améliorer l'association et la participation des élus municipaux, et de favoriser et fluidifier le dialogue communes/Agglomération.

Chaque commune est invitée à désigner un membre de son conseil municipal pour participer à l'élaboration de ce pacte de gouvernance : Mr Stéphane DORÉ représentera notre commune.

* Don de gel hydroalcoolique par l'association ALICE dont le siège est à Feurs (ASSOCIATION-LIGERIENNE-INTER-HOSPITALIERE-CENTRE-EUROPE).

* **Commission Voirie** : elle se réunira à la salle des fêtes **lundi 8 février à 19 heures**. Tout le Conseil est invité à cette réunion qui permettra de valider l'avant-projet relatif à l'aménagement de la place Chanal avant sa présentation aux riverains.

* **Commission Finances** : elle se réunira en mairie **jeudi 18 février à 19 heures** (compte administratif 2020).

* **Commission communication** : elle se réunira **lundi 8 mars à 19 heures** en mairie (mise en route prochain bulletin municipal).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 22 février 2021 à 20 heures (+ CCAS à 19h30)**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 janvier 2021 ."

**Le Maire,
Yves CHAMBOST**